

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-02-01

Nombre de conseillers
en exercice : 9
présents : 9
votants : 9

Séance du 27 mars 2023

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : Gildas ADELIS ; Maurice TILLY ; Anthony BASSET ; Emmanuelle BERNARD ; Isabelle ROLLAND ; Evelyne AUFFRET ; Anthony EDY ; Allison LE MOAL ; Morag FERGUSON.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BERNARD

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le Maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

Fonction	Nom Prénom
Maire	M. ADELIS Gildas
Premier adjoint	M. TILLY Maurice
Deuxième adjoint	M. BASSET Anthony
Conseillère	Mme BERNARD Emmanuelle
Conseillère	Mme ROLLAND Isabelle
Conseillère	Mme AUFFRET Evelyne
Conseiller	M. EDY Anthony
Conseillère	Mme LE MOAL Allison
Conseillère	Mme FERGUSON Morag

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le tableau des membres du conseil.

Pour copie conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-02-02

Nombre de conseillers
en exercice : 9
présents : 9
votants : 9

Séance du 27 mars 2023

OBJET : NOMINATION DE DEUX DELEGUEES MUNICIPALES ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE DES ELUS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : Gildas ADELIS ; Maurice TILLY ; Anthony BASSET ; Emmanuelle BERNARD ; Isabelle ROLLAND ; Evelyne AUFFRET ; Anthony EDY ; Allison LE MOAL ; Morag FERGUSON.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BERNARD

Monsieur Gildas ADELIS informe le conseil municipal qu'il délègue une partie de ses fonctions à 2 conseillères municipales. Madame Emmanuelle BERNARD est nommée déléguée à l'enfance et à la jeunesse et Madame Morag FERGUSON aux bâtiments communaux. Un arrêté municipal sera pris.

Suite à la démission des adjoints et conseillers, Monsieur le Maire propose que l'enveloppe destinée aux indemnités de fonction des élus soit répartie comme suit :

Fonction	Montant de l'indemnité	Observation
Maire		inchangé
Adjoints	483.32 € / mois	inchangé
Conseillers délégués	116.99 € / mois	inchangé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la répartition de l'enveloppe indemnitaire des élus.

Pour copie conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-02-03

Nombre de conseillers
en exercice : 9
présents : 9
votants : 9

Séance du 27 mars 2023

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : Gildas ADELIS ; Maurice TILLY ; Anthony BASSET ; Emmanuelle BERNARD ; Isabelle ROLLAND ; Evelyne AUFFRET ; Anthony EDY ; Allison LE MOAL ; Morag FERGUSON.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BERNARD

Nomination de 3 membres de la commission électorale

Selon les modalités applicables aux communes de plus de 1000 habitants, la commission est constituée de :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau et volontaire : Emmanuelle BERNARD
 - un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat (le Maire) : Gérard LE TILLY
 - un délégué désigné par le Tribunal judiciaire (sur proposition du Maire) : Marie-Pierre HUET
- Ils doivent se réunir le 20 avril 2023 à 15h00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour copie conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-02-04

Nombre de conseillers
en exercice : 9
présents : 9
votants : 9

Séance du 27 mars 2023

OBJET : PERSONNEL : RECRUTEMENT

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : Gildas ADELIS ; Maurice TILLY ; Anthony BASSET ; Emmanuelle BERNARD ; Isabelle ROLLAND ; Evelyne AUFFRET ; Anthony EDY ; Allison LE MOAL ; Morag FERGUSON.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BERNARD

Agents administratifs :

En remplacement de la DGS actuellement en arrêt maladie, il a été décidé de recruter 2 agents administratifs à temps non complet :

- 1 agent pour l'élaboration du budget, la préparation et le suivi des conseils municipaux (temps non complet) du 15 mars au 12 avril 2023 le mercredi et le vendredi après-midi.
- 1 agent pour la comptabilité (temps non complet) lundi et mercredi matin.

Animateur pour le service enfance-jeunesse :

Pour le bon déroulement du séjour à Paris qui aura lieu pendant les vacances d'avril, il convient de recruter 1 animateur à temps complet pour une semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement de personnels.

Pour copie conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-02-05

Nombre de conseillers
en exercice : 9
présents : 9
votants : 9

Séance du 27 mars 2023

OBJET : VALIDATION DES SEJOURS DE VACANCES ENFANCE-JEUNESSE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : Gildas ADELIS ; Maurice TILLY ; Anthony BASSET ; Emmanuelle BERNARD ; Isabelle ROLLAND ; Evelyne AUFFRET ; Anthony EDY ; Allison LE MOAL ; Morag FERGUSON.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BERNARD

Le service enfance-jeunesse propose plusieurs séjours pendant les vacances scolaires :

- 1 séjour de 4 jours à Paris pendant les vacances d'avril pour 16 ados pour 6604 €.
- 1 séjour à Fouesnant du 17 au 21 juillet pour 24 adolescents et 3 animateurs pour 6700 €
- 1 séjour à Fouesnant du 24 au 28 juillet pour 16 adolescents et 2 animateurs pour 5181.72 €
- 1 séjour court pour 24 enfants de 8-11 ans du 24 au 27 juillet 2023 au camping du Val de Landrouet pour 4877.90 €
- 1 séjour court pour les 5-7 ans du 10 au 12 juillet 2023 au centre régional d'initiation à la rivière pour 4701.90 €

Le montant comprend l'hébergement, l'alimentation, le transport, les activités et le salaire des animateurs, soit un total de 29 183.80 €

En recette, la participation des familles et de la CAF s'élèvent à 15 350 €

Le reste à charge pour la commune est de 13 833.80 €

M. BASSET souligne que le contexte actuel n'est pas favorable pour envoyer des jeunes à Paris et s'interroge sur la responsabilité de la commune. L'assemblée convient que le séjour peut être perturbé en raison des grèves mais le séjour a été convenablement préparé et les élus restent vigilants sur l'évolution de la situation à Paris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des séjours.

Pour copie conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-02-06

Nombre de conseillers
en exercice : 9
présents : 9
votants : 9

Séance du 27 mars 2023

OBJET : VALIDATION DES DEVIS D'INVESTISSEMENT

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : Gildas ADELIS ; Maurice TILLY ; Anthony BASSET ; Emmanuelle BERNARD ; Isabelle ROLLAND ; Evelyne AUFFRET ; Anthony EDY ; Allison LE MOAL ; Morag FERGUSON.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BERNARD

Devis grillage pour le terrain du presbytère

Deux entreprises ont répondu :

- Armor Agriculture à Saint-Hervé pour 2083.17€ HT
- Vital concept à Loudéac pour 2081.15€ HT (avec palette consignée)

Monsieur TILLY rappelle que la commune a l'habitude de travailler avec Armor Agriculture. Vital concept propose de reprendre les palettes consignées mais il faut les ramener à Loudéac. M. BASSET souligne que le transport à Loudéac n'est pas un problème car les services techniques s'y rendent régulièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Armor Agriculture.

Devis logiciel cimetière JVS

Le devis comprend la vectorisation du plan ; 500 € TTC en investissement + 1141.20 € /an en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis.

Devis outillage

Les services techniques ont besoin d'outils divers :

- Une perceuse/dévisseuse un établi, une perceuse à colonne. L'entreprise Armor agriculture propose un devis de 958,03€ TTC
- Coffret de dépannage 136 pièces. La société SOFIBAC propose une promotion à 219€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les deux devis.

Devis curage de fossé pour 8kms

- L'entreprise DUBOIS propose un forfait de 9792 € HT
- L'entreprise CARREE propose un forfait de 11 200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise DUBOIS de Saint-Caradec.

Devis mire limnimétrique de 1 mètre

Suite aux recommandations de la DREAL,

M. TILLY rappelle que dans le cadre d'un contrôle de la DREAL, plusieurs préconisations ont été évoquées, notamment pour protéger 3 maisons qui se situent en contrebas de l'étang.

Parmi ces recommandations, il est nécessaire de se doter d'une échelle graduée qui sera installée quand le niveau d'eau sera plus bas.

Le coût de l'échelle s'élève à 112.80 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis.

Devis caniveaux au lotissement de la Résidence du puits

Pour rappel, l'entreprise SEEG a installé des caniveaux qui étaient de mauvaise taille au lotissement de la Résidence du puits. Cela a engendré des inondations il y a 2 ans. La commune avait alors recontacté l'entreprise pour changer les caniveaux. Le devis s'élève à 160.00 € HT

Monsieur le Maire informe que l'entreprise prend à sa charge 50% du coût total de la facture. Monsieur BASSET rappelle qu'il s'agit d'une malfaçon de l'entreprise et que la commune ne devrait rien payer.

Le conseil est appelé à se prononcer : 1 voix contre, 2 s'abstiennent, 7 voix pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis.

Devis éparage 70 kms

2 entreprises ont répondu :

- Connan Kristen pour 10 290 € HT
- SARL ETA Dubois : 7 630 € HT

M. Tilly rappelle que la commune a l'habitude de travailler avec l'entreprise Connan Kristen et qu'elle est satisfaite du travail. Cette année, il a été décidé de travailler avec l'entreprise DUBOIS qui est locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise DUBOIS.

Pour copie conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2023-02-07

Nombre de conseillers
en exercice : 9
présents : 9
votants : 9

Séance du 27 mars 2023

OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : Gildas ADELIS ; Maurice TILLY ; Anthony BASSET ; Emmanuelle BERNARD ; Isabelle ROLLAND ; Evelyne AUFFRET ; Anthony EDY ; Allison LE MOAL ; Morag FERGUSON.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BERNARD

En application de l'article L1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement des dépenses d'investissement en début d'année 2023, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l'attente du vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses d'investissement sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2022. Ces dépenses ont déjà fait l'objet d'une délibération en 2022.

Les factures d'investissement en attente de paiement sont les suivantes :

- Facture Harnois : travaux de plomberie O p'tit hôtel pour 1734.60 € TTC.

M. BASSET rappelle qu'une délibération a été prise pour que les factures soient prises en charge par les locataires et que la commune n'a donc pas à payer cette facture.

Noté d'information : le devis pour le changement du ballon d'eau chaude relié à la chaudière gaz a été validé en conseil et signé en décembre 2022. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Harnois étant donné que les agents du service technique n'étaient pas habilités à réaliser les travaux en régie (gaz).

Le conseil est appelé à se prononcer : 2 voix contre, 5 s'abstiennent, 2 voix pour dont le maire.
En cas d'égalité, le Maire tranche.

En conséquence, le devis est validé.

Factures pour la maison des lutins :

- Facture DENIEL Etanchéité : 2503.92 € TTC
- Facture La puce informatique pour la maison des lutins pour 1010.12 € TTC

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 022-212203764-20230327-2023-DE

- Facture Guivarch plafond pour 7296 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les trois devis.

Pour copie conforme,
Le Maire,

